

## GAL du Pays de Saintonge Romane

### Compte-rendu du comité de programmation du 28 juin 2016

***Etaient présents, Mesdames et Messieurs les membres du comité de programmation :***

#### **Membres Publics**

BARREAUD Sylvain, Président du GAL et Président de la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge	Titulaire
CLASSIQUE Jean-Claude, Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes	Titulaire
MARGAT Alain, maire de Corme Royal	Titulaire
MASSIAS Yves, Maire de Jazennes	Titulaire
MORDANT Jean-Pierre, Conseiller municipal à Gémozac	Titulaire
ROBERT Michel, Maire-Adjoint de Nancras	Suppléant

#### **Membres Privés**

BOUTINET Jean-Jacques, auto entrepreneur	Suppléant
CARREAU Nathalie, membre du Gal 2007/2013	Suppléante
CLAVEL Anne, Artiste Plasticienne	Titulaire
CROC Pascale, productrice fermière	Titulaire
OCTEAU Laurent, représentant de la Chambre d'Agriculture	Titulaire
RIALLAND Valérie, Productrice fermière en agriculture biologique	Titulaire
ROBERT Vincent, Directeur de l'APMAC	Titulaire
ROUAUD Michel, Président de l'Association Saint Fiacre	Titulaire
SERBERT BADOIS Christine, propriétaire château La Roche Courbon et présidente de la route Trésor de Saintonge	Titulaire

***Etaient présents, Mesdames et Messieurs :***

BERGONZONI Véronique, Directrice-adjointe du Pays de Saintonge Romane et Directrice de l'Abbaye de Trizay  
FOURATIER Vanessa, responsable unité agriculture territoires ruraux- DDTM 17  
HUTTEAU Chantal, Animatrice LEADER

***Etait excusée :***

DEAU Delphine, Animatrice et gestionnaire LEADER

**Secrétaire de séance :** Michel ROUAUD

Les membres du comité valident à l'unanimité le compte-rendu du comité du 21 avril 2016 (15 voix).

Sylvain BARREAUD, Président du GAL du Pays de Saintonge Romane, précise que le conventionnement avec le Conseil Régional et l'ASP est toujours en cours. Le modèle de convention entre les Gal(s), l'autorité de gestion (Conseil Régional) et l'ASP n'est pas encore validé. Notre candidature a été lue par les services de l'ASP au regard de la vérifiabilité et de la contrôlabilité de la mesure 19 du PDR (19.2 stratégie de développement + 19.3 coopération + 19.4 animation). Les demandes de gestion des risques sont minimales (ci-joint en annexe 1) et le président précise qu'elles peuvent être prises en compte sans difficultés.

Le comité étant représenté ce jour par 6 membres publics et 9 membres privés il respecte le double quorum et peut délibérer réglementairement.

## Dossiers en opportunité

### 1- Projet de sensibilisation artistique par la musique, projet structurant et innovant sur le territoire comprenant un orchestre à l'école - Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole

**Fiche n°3** - encourager les initiatives culturelles vers plus de coopération pour une politique culturelle mieux organisée.

**Maître d'ouvrage** : Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole.

**Partenaires associés** : école de musique de la Saintonge viticole (EMSV), Éducation nationale, Association de parents d'élèves et autres associations culturelles locales notamment dans le cas des concerts publics sur le territoire.

**Localisation du projet** : territoire de la communauté de communes.

**Descriptif du projet** : le projet consiste en la mise en place d'un parc d'instruments à cordes pour la mise en œuvre d'un grand orchestre dans l'école élémentaire de Gémozac pour les CE2. Le parc d'instruments est amené à circuler au terme des trois ans, à l'échelle de l'intercommunalité.

L'idée est d'offrir la possibilité à tous les élèves d'une même tranche d'âge, de bénéficier d'un enseignement et d'une pratique musicale durant trois ans en temps scolaire, encadrés par un professeur de l'école de musique de la Saintonge Viticole.

L'enseignement musical proposé sera un créneau obligatoire dans la grille hebdomadaire de la classe afin de toucher tous les élèves sans distinction et de favoriser l'accès pour tous à la culture. En effet, cette action sera intégrée dans le projet d'établissement de l'école Émile Combes de Gémozac, ainsi que dans le projet pédagogique de l'EMSV. Cet enseignement donnera lieu à l'obtention d'un diplôme mentionnant par couleur les compétences acquises (compétences qui font partie d'un cycle 1 pour l'école de musique).

En effet, l'École de musique de la Saintonge Viticole est missionnée pour assurer l'enseignement auprès des enfants (20h consacrées). Des actions seront menées en parallèle : ateliers de chant, de danse, des groupes musicaux locaux...

De plus, la Communauté de Communes envisage de faire bénéficier aux enfants des TAP (Temps d'Activités Péri-éducatives) le parc d'instruments de musique dans les communes de la CDC où intervient l'EMSV.

Ce projet est soutenu par l'association nationale « Orchestre à l'école » basée à Paris. Ce partenariat permet une plus-value importante en termes de mise en réseau, d'échanges de pratiques et de rencontres d'orchestres entre différents territoires.

Le parc d'instruments, se structure de la façon suivante :

- l'association nationale « Orchestre à l'école » met à disposition gracieusement 21 violons de la Communauté de Communes. Une convention tripartite entre cette association, l'école élémentaire de Gémozac et la Communauté de Communes sera établie. Dans 6 ans et après vérification du bon déroulement du projet sur le territoire, le parc d'instrument sera la propriété de la Communauté de Communes.
- la Communauté de Communes complète le parc avec 10 violons, 8 violoncelles, 38 positionneurs d'archet, des partitions d'orchestre, 20 pupitres, 40 supports FMO et 40 pianotes pour répondre au besoin et au nombre d'enfants présents dans les écoles, ce qui fait l'objet de la demande de subvention.

L'orchestre à l'école sera un élément fédérateur pour tous les enfants concernés et les familles et contribuera au rayonnement culturel du territoire.

#### Objectifs du projet :

- favoriser et démocratiser l'accès à une pratique artistique collective en milieu rural, notamment auprès du jeune public,
- donner à des enfants de tous milieux sociaux un enseignement musical donnant lieu à un diplôme,
- mutualiser le parc d'instruments dans différents écoles de la CDC,
- pérenniser un poste.

#### Résultats attendus/ retombées sur le territoire :

- contribuer au rayonnement culturel du territoire,
- susciter des vocations musicales,
- développer l'accès à la musique pour tous, aider à l'approfondissement des compétences scolaires chez les enfants, les aider à développer l'effort, le goût du travail, l'écoute et la sociabilisation au sein d'un ensemble de pratiquants,
- créer du lien social et intergénérationnel notamment par le biais des concerts publics et gratuits, rencontre entre différents acteurs du territoire, en lien avec des festivités existantes,
- favoriser la solidarité, l'entraide et l'écoute à travers la vie d'un orchestre et des projets liés à ce dernier.

**Publics visés :** Enfants, les familles

**Échéance du projet :** Rentrée 2016

Plan de financement prévisionnel (Montant HT)				
Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)	%
2 violons 1/4	66,66 €	Communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole	2 792.04 €	20 %
8 violons altos	3 430,00 €			
8 violoncelles	6 366,64 €	FEADER via le programme Leader	11 168.18 €	80 %
38 positionneurs d'archet	827,26 €			
Partitions d'orchestre	353,00 €			
20 pupitres à 20,83€ht	416,66 €			
40 supports FMO à 20€ht	800,00 €			
40 Pianotes à 25€ht	1 000,00 €			
<b>Total HT</b>	<b>13 960.22 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>13 960.22 €</b>	<b>100 %</b>

Monsieur Loïc GIRARD, Président de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole, présente les engagements de la CDC depuis plus de 10 ans pour l'accès aux cours de musique pour tous et en particulier les jeunes grâce au soutien de l'école de musique. La rénovation de la salle de spectacle présentée devant ce même comité LEADER et le soutien obtenu est aussi un élément de la politique culturelle de la CDC. Madame Karine PRUD'HOM, enseignante de musique, experte en instruments à cordes et directrice de l'école de musique de Gémozac complète la présentation et répond aux questions des membres du GAL.

Les échanges avec les membres du comité ont porté sur :

- la durée du projet : le projet va au-delà des 3 années de CE2, CM1, CM2. Le but n'est pas ici de réussir à former de futurs virtuoses mais d'installer dans la durée l'apprentissage de la musique, le respect des règles et l'engagement à jouer ensemble.
- les retombées du projet : l'inspection académique et la CDC Charente Arnoult Cœur de Saintonge travaillent sur un projet similaire dans le sillage de celui de Gémozac. Actuellement Jonzac et Royan ont aussi des classes «orchestre à l'école ». L'éveil musical dans les Temps Apprentissage Périscolaire sera rendu possible par ce projet.
- le rôle de l'association l'Orchestre à l'école : son rôle est de prêter les violons pour 6 ans (ensuite ils restent à l'école), d'encadrer et d'apporter une aide pédagogique ainsi que de mobiliser un réseau d'enseignants de la primaire jusqu'au collège. Dans cette dynamique des rencontres nationales sont faites.
- un membre du comité propose de faire un lien avec l'Abbaye aux Dames, la cité musicale de Saintes. Des intervenants du festival de l'abbaye pourraient être sollicités pour des rencontres avec les élèves et ainsi donner un temps fort à l'apprentissage de la musique à l'école.
- les coûts des intervenants sont pris en charge par la CDC ainsi que l'entretien et la restauration des instruments de musique. En terme d'emploi, ce projet génère 2 h de travail par semaine.
- la restructuration territoriale dans le cadre de la loi NOTRE va s'opérer. La demande étant faite par une CDC existante et totalement légitime, les évolutions à venir seront intégrées au dossier en temps et en heure.

**Pour voter, chaque membre a utilisé individuellement la grille de sélection des projets (ci-jointe en annexe 2).**

**Les membres du comité de programmation considèrent que ce projet s'intègre dans la stratégie du programme LEADER. Les membres ayant le droit de voter ont validé à l'unanimité le projet (15 voix).**

## 2- Résonance : Art Roman / Art Contemporain ; Pays de Saintonge Romane.

**Fiche n°3** - encourager les initiatives culturelles vers plus de coopération pour une politique culturelle mieux organisée.

**Maître d'ouvrage** : Pays de Saintonge Romane.

**Localisation du projet** : à l'échelle du territoire du Pays de Saintonge Romane (Communauté de Communes Cœur de Saintonge ; Communauté de Communes de Gémozac ; Communauté d'Agglomération de Saintes).

**Descriptif du projet** : A l'instar d'une première initiative entreprise en 1998 par le Pays de Saintonge Romane et dans la suite des « Itinéraires d'artistes », il est proposé d'organiser des parcours proposant aux visiteurs la découverte d'églises romanes emblématiques exposant dans chacune d'entre elles une œuvre réalisée par un artiste du territoire s'inspirant d'un détail de l'édifice.

Ces parcours se mettront en place de septembre à novembre permettant d'assurer des animations pour les scolaires avec les artistes, de bénéficier des Journées Européennes du Patrimoine, de les animer avec des "balades romanes et gourmandes" qui auront lieu sur la même période. Ils seront gratuits pour le public.

L'exposition se déclinera à travers trois parcours :

- Communauté de Communes Cœur de Saintonge : les églises romanes de Saint-Sulpice d'Arnoult, Sainte-Radegonde, Monthérault et Geay
- Communauté de Communes de Gémozac : les églises romanes de Villars-en-Pons, Thaims, Rétaud et Tesson
- Communauté d'Agglomération de Saintes : les églises romanes de Corne-Royal, La Clisse, Saint-Georges des Côteaux et Écurat

3 EPCI → 12 églises romanes (4 églises romanes par EPCI) → 6 artistes (2 œuvres par artistes pour 2 édifices) → 1 œuvre dans chaque église romane

**Six artistes** participeront au projet et chacun réalisera deux œuvres dans deux églises différentes s'inspirant d'un détail de l'édifice :

- Annie Brunetot, sculpteur et art géométrique
- Isabelle Dessavre, mosaïste
- Benoit Hapiot, peintre graveur sculpteur
- Laurence Innocenti, peintre
- Anne Lesca, plasticienne
- Patrick Le Tuault, artiste peintre

### Parcours Communauté de Communes Cœur de Saintonge et Charente-Arnoult

Eglises Romanes	Artistes
Saint-Sulpice d'Arnoult	Patrick Le Tuault
Sainte-Radegonde	Benoît Hapiot
Monthérault (Trizay)	Isabelle Dessavre
Geay	Annie Brunetot

### Parcours Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole

Eglises Romanes	Artistes
Villars-en-Pons	Patrick Le Tuault
Thaims	Laurence Innocenti
Rétaud	Anne Lesca
Tesson	Benoît Hapiot

### Parcours Communauté d'Agglomération de Saintes

Eglises Romanes	Artistes
Corme-Royal	Laurence Innocenti
La Clisse	Anne Lesca
Saint-Georges des Coteaux	Isabelle Dessavre
Ecurat	Annie Brunetot

Exposition dans les églises romanes : du 3 septembre au 20 novembre 2016.

Exposition réunie dans un même lieu (lieu communiqué ultérieurement) : du 21 novembre à fin décembre 2016.

#### Pourquoi ce projet :

- répondre à l'engouement de découverte des églises romanes par les visiteurs,
- créer une émulation artistique autour d'un patrimoine emblématique du territoire en liant art roman et art contemporain,
- créer des parcours artistiques et culturels tels que demandés par l'Education Nationale et répondre ainsi aux demandes d'animations des écoles,

- créer un événement en arrière-saison pendant laquelle les touristes sont encore nombreux et particulièrement intéressés par la visite du patrimoine,
- mettre en réseau les sites du territoire, retenir et faire circuler les visiteurs.

**Echéance du projet** : de septembre à décembre 2016

**Budget prévisionnel** :

Dépenses	TTC	Recettes	TTC	%
Rémunération des 6 artistes (2 000 € / artiste)	12 000 €	LEADER *	18 000 €	71%
Assurance	2 000 €			
Actions de médiation auprès du jeune public	5 800 €	Fonds propres PSR	7 500 €	29%
Communication (réalisation et impression plaquette / cartels)	3 000 €			
Reportage photos	1 200 €			
Location matériel	1 000 €			
Organisation d'un événementiel autour du vernissage	500 €			
<b>TOTAL</b>	<b>25 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 500 €</b>	<b>100%</b>

\* Le montant LEADER est calculé sur le Hors Taxe. Il ne doit pas dépasser 80% du HT.

Monsieur Yves MASSIAS, Président de la commission « Culture et Patrimoine » du Pays et Véronique BERGONZONI présentent le projet. Monsieur MASSIAS rappelle que si « Itinéraire d'Artistes » n'a pas eu de pérennité, il s'agit aujourd'hui de re-mobiliser les artistes du territoire sur le lien qu'ils peuvent exprimer avec le patrimoine du territoire et ce en installant la démarche sur les deux Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération.

Aujourd'hui, ce sont 12 artistes de tout le territoire qui selon leurs techniques rentrent en résonance avec six églises. Cette démarche consistant à porter un regard croisé entre l'art d'hier et d'aujourd'hui reste difficile pour le public mais le projet « Résonance » propose de faciliter cette démarche.

Pendant deux mois les œuvres sont exposées dans chaque église puis elles sont regroupées chez un seul artiste.

Pour les scolaires, il est précisé que 3 artistes et les guides conférenciers sont volontaires pour intervenir dans les écoles sous forme d'ateliers.

Les échanges avec les membres du comité ont porté sur :

- les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 sont la cible du projet et déjà des écoles sont engagées. Les deux Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération ont accepté de prendre en charge les déplacements et l'éducation nationale organisera la diffusion de l'information.
- ce projet « Résonance » est en lien avec le spectacle « Plein les mirettes » (sur les deux Communautés de Communes) par et aussi avec les « Balades Romanes&Gourmandes » car quelques dates sont communes aux deux projets.
- les œuvres sont réalisées spécifiquement par les artistes mais elles sont fabriquées avant et non pendant l'exposition.
- un membre du comité regrette qu'il n'y ait pas eu d'appel à projet sollicitant les artistes. Par manque de temps et d'expérience pour cette première année il n'y a pas eu d'appel à projet mais ce sera fait à l'avenir.
- la prise en compte du handicap est faite exclusivement sur demande de groupes car dans ce cas il faut obligatoirement l'intervention de guides conférenciers formés au handicap.

**Pour voter, chaque membre a utilisé individuellement la grille de sélection des projets (ci-jointe en annexe 2).**

**Les membres du comité de programmation considèrent que ce projet s'intègre dans la stratégie du programme LEADER. Les membres ayant le droit de voter ont validé à l'unanimité le projet (14 voix, Monsieur MASSIAS ne souhaitant pas prendre part au vote au vu de son implication dans le projet).**

### **3- Animation et Gestion du programme LEADER pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2015**

**Fiche n°9 - animation et gestion du programme LEADER**

**Maître d'ouvrage :** Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane

**Partenaires associés :** Chambre d'Agriculture

**Localisation du projet :** Pays de Saintonge Romane

**Descriptif du projet :**

L'animation et le pilotage du programme Leader sont indispensables à la mise en œuvre des actions qui sont identifiées dans la stratégie du programme. En effet, la démarche retenue du Pays de Saintonge Romane implique une animation de terrain en vue de créer une dynamique de projet à l'échelle du territoire. Elle constitue donc le socle à partir duquel les initiatives publiques et privées vont pouvoir se développer et être mises en réseau. La bonne gestion du programme, c'est-à-dire, le suivi administratif, financier et sa mise en œuvre (instruction et sélection des dossiers) nécessitent également des moyens adaptés.



L'équipe technique est composée de deux équivalents temps plein (ETP) ventilés comme suit :

- Delphine DEAU, animatrice & gestionnaire LEADER pour 1 ETP uniquement pour les mois de novembre et décembre. Ce poste est financé à 80 % par le FEADER et 20% par le syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;
- Chantal HUTTEAU, animatrice LEADER (mise à disposition par la Chambre d'Agriculture) pour 0.45 ETP à. Ce poste est financé à 80 % par le FEADER, à 10 % par le syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane et à 10% par la Chambre d'Agriculture ;
- Véronique BERGONZONI, directrice adjointe du Pays et gestionnaire de l'Abbaye de Trizay et Fanny LAMMIN, chargée du développement culture & sport, pour 0.30 ETP. Ce poste est financé à 80 % par le FEADER et 20% par le syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;
- Sébastien DESCATOIRE, chargé de mission « Urbanisme et cadre de vie » pour 0.25 ETP. Ce poste est financé à 80 % par le FEADER et 20% par le syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane.

Ces agents auront notamment pour missions de :

- co-animer le Groupe d'Action Locale et les autres instances potentielles ;
- informer, conseiller et d'accompagner les porteurs de projet pour le montage de leur projet et de leur demande de financement ainsi que recherche de cofinancement ;
- rechercher des cofinancements publics et vérifier la programmation des dossiers en paiements associés ;
- instruire les dossiers de la demande de subvention au paiement ;
- faciliter le travail du Président du GAL et lui rendre compte des avancées et évolutions possibles du programme ;
- mettre en œuvre la stratégie de communication du programme et de ses réalisations ;
- mettre en œuvre au moins une mission de coopération ;
- participer aux réseaux LEADER ;
- évaluer / faire évaluer le programme.

#### **Objectifs du projet :**

- informer, conseiller et accompagner les porteurs de projets
- faire connaître et animer le programme
- aboutir à un conventionnement permettant la bonne mise en œuvre du programme

#### **Résultats attendus/ retombées sur le territoire :**

- 2% de l'enveloppe consommée de 2014 à 2017 (soit 36 000 €)
- organisation de forum :
  - 1 forum en 2015
- organisation et animation de :
  - 2 comités de programmation en 2015
- nombre de dossiers présentés en opportunité :
  - 4 dossiers en 2015

**Publics visés :** porteurs de projets publics et privés, partenaires

**Echéance du projet :** 01/10/2015 au 31/12/2015

Nature des dépenses	Dépenses éligibles FEADER en HT	Subvention FEADER	Financement Chambre d'agriculture	Financement Pays de Saintonge Romane
<b>Sous-total animation et gestion (Salaire 2 ETP + frais de déplacement)</b>	<b>21 384,47 €</b>	<b>17 107,57 €</b>	<b>832,55 €</b>	<b>3 444,35 €</b>
Fourniture bureau	141,67 €	113,33 €		28,33 €
Vacation journaliste	160,00 €	128,00 €		32,00 €
Documentation - achat livre revue	16,67 €	13,33 €		3,33 €
Frais téléphonique et internet	104,17 €	83,33 €		20,83 €
frais photocopie	158,33 €	126,67 €		31,67 €
Communication	500,00 €	400,00 €		100,00 €
Restauration	58,33 €	46,67 €		11,67 €
Réception	75,00 €	60,00 €		15,00 €
Mission	141,67 €	113,33 €		28,33 €
Affranchissement	166,67 €	133,33 €		33,33 €
Frais de colloque et séminaire	1 666,67 €	1 333,33 €		333,33 €
<b>Sous-total frais de fonctionnement du 01/10/15 au 31/12/15</b>	<b>3 189,17 €</b>	<b>2 551,33 €</b>		<b>637,83 €</b>
<b>Total Animation LEADER 2014-2020 pour 2015</b>	<b>24 573,63 €</b>	<b>19 658,91 €</b>	<b>832,55 €</b>	<b>4 082,18 €</b>

Plan de financement prévisionnel pour 2015 (Montant HT)				
Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)	%
Salaires et frais de déplacements	21 384.47 €	Pays de Saintonge Romane	4 082.18 €	17 %
Frais de fonctionnement	3 189.17 €	Chambre d'Agriculture	832.55 €	3 %
		FEADER via le programme LEADER	19 658.91 €	80 %
<b>Total HT</b>	<b>24 573.63 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>24 573.63 €</b>	<b>100 %</b>

Pour ce dossier Animation et gestion, il n'y a pas de grille de sélection car l'animation ne fait pas partie de la Stratégie Locale de Développement.

Les membres ayant le droit de voter ont validé à l'unanimité le projet (15 voix)

#### 4- Animation et Gestion du programme LEADER pour l'année 2016

**Fiche n°9** - animation et gestion du programme LEADER

**Maître d'ouvrage** : Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane

**Partenaires associés** : Chambre d'Agriculture

**Localisation du projet** : Pays de Saintonge Romane

**Descriptif du projet** : l'animation et le pilotage du programme Leader sont indispensables à la mise en œuvre des actions qui sont identifiées dans la stratégie du programme. En effet, la démarche retenue du Pays de Saintonge Romane implique une animation de terrain en vue de créer une dynamique de projet à l'échelle du territoire. Elle constitue donc le socle à partir duquel les initiatives publiques et privées vont pouvoir se développer et être mises en réseau. La bonne gestion du programme, c'est à dire, le suivi administratif, financier et sa mise en œuvre (instruction et sélection des dossiers) nécessitent également des moyens adaptés.

L'équipe technique est composée de deux équivalents temps plein (ETP) ventilés comme suit :

- Delphine DEAU, animatrice & gestionnaire LEADER pour 1 ETP. Ce poste est financé à 80 % par le FEADER et 20% par le syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;
- Chantal HUTTEAU, animatrice LEADER (mise à disposition par la Chambre d'Agriculture) pour 0.45 ETP à. Ce poste est financé à 80 % par le FEADER, à 10 % par le syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane et à 10% par la Chambre d'Agriculture ;
- Véronique BERGONZONI, directrice adjointe du Pays et gestionnaire de l'Abbaye de Trizay et Fanny LAMMIN, chargée du développement culture & sport, pour 0.30 ETP. Ce poste est financé à 80 % par le FEADER et 20% par le syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;
- Sébastien DESCATOIRE, chargé de mission « Urbanisme et cadre de vie » pour 0.25 ETP. Ce poste est financé à 80 % par le FEADER et 20% par le syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane.

Ces agents auront notamment pour missions de :

- co-animer le Groupe d'Action Locale et les autres instances potentielles ;
- informer, conseiller et d'accompagner les porteurs de projet pour le montage
- de leur projet et de leur demande de financement ainsi que recherche de cofinancement ;
- rechercher des cofinancements publics et vérifier la programmation des dossiers
- en paiements associés ;
- instruire les dossiers de la demande de subvention au paiement ;
- faciliter le travail du Président du GAL et lui rendre compte des avancées
- et évolutions possibles du programme ;
- mettre en œuvre la stratégie de communication du programme et de ses réalisations ;
- mettre en œuvre au moins une mission de coopération ;
- participer aux réseaux LEADER ;
- évaluer / faire évaluer le programme.

**Objectifs du projet** :

- informer, conseiller et accompagner les porteurs de projets
- faire connaître et animer le programme
- aboutir à un conventionnement permettant la bonne mise en œuvre du programme

**Résultats attendus/ retombées sur le territoire** :

- 2% de l'enveloppe consommée de 2014 à 2017 (soit 36 000 €)
- organisation de forum :
  - 1 forum en 2016
- organisation et animation de :
  - 4 comités de programmation en 2016

- nombre de dossiers présentés en opportunité :
  - 12 dossiers en 2016

**Publics visés** : porteurs de projets publics et privés, partenaires

**Echéance du projet** : 01/01/2016 au 31/12/2016

Nature des dépenses	Dépenses éligibles FEADER en HT	Subvention FEADER	Financement Chambre d'agriculture	Financement Pays de Saintonge Romane
<b>Sous-total Animation et Gestion</b>	<b>103 764,67 €</b>	<b>83 011,73 €</b>	<b>3 491,30 €</b>	<b>17 261,63 €</b>
Fournitures bureau	308,33 €	246,67 €		61,67 €
Vacation journaliste	160,00 €	128,00 €		32,00 €
Documentation - achat livre revue	25,00 €	20,00 €		5,00 €
Frais téléphonique et internet	1 052,50 €	842,00 €		210,50 €
Locations immobilières	1 082,41 €	865,93 €		216,48 €
frais photocopie	419,54 €	335,63 €		83,91 €
Communication	1 374,67 €	1 099,73 €		274,93 €
Restauration	83,33 €	66,67 €		16,67 €
Réception	83,33 €	66,67 €		16,67 €
Mission	666,67 €	533,33 €		133,33 €
Affranchissement	1 035,83 €	828,67 €		207,17 €
Frais de colloque et séminaire	1 666,67 €	1 333,33 €		333,33 €
3 ordinateurs	5 000,00 €	4 000,00 €		1 000,00 €
Cotisation LEADER France	500,00 €	400,00 €		100,00 €
<b>Frais de fonctionnement 2016</b>	<b>13 458,29 €</b>	<b>10 766,63 €</b>		<b>2 691,66 €</b>
<b>Total Animation LEADER 2014-2020 pour 2016</b>	<b>117 222,96 €</b>	<b>93 778,36 €</b>	<b>3 491,30 €</b>	<b>19 953,29 €</b>

Plan de financement prévisionnel pour 2016 (Montant HT)				
Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)	%
Salaires et frais de déplacements	103 764.67 €	Pays de Saintonge Romane	19 953.30 €	17 %
Frais de fonctionnement	13 458.29 €	Chambre d'Agriculture	3 491.30 €	3 %
		FEADER via le programme LEADER	93 778.36 €	80 %
<b>Total HT</b>	<b>117 222.96 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>117 222.96 €</b>	<b>100 %</b>

Le Président précise que si dans la candidature précédente 1.5 ETP a permis la mise en œuvre du programme, pour la candidature actuelle compte tenu des trois axes (« Circuits courts alimentaires », « Patrimoines et Culture », « Transition énergétique »), il est nécessaire de passer à 2 ETP répartis entre 5 agents.

**Pour ce dossier « Animation et Gestion » il n'y a pas de grille de sélection car l'animation ne fait pas partie de la Stratégie Locale de Développement.**

**Les membres ayant le droit de voter ont validé à l'unanimité le projet (15 voix).**

#### **Point financier et questions diverses**

Les élus sont informés que les dossiers passés en opportunités représentent 33.36 % de l'enveloppe et en particulier que la fiche-action pour encourager les initiatives culturelles est « consommée » à 97% du montant prévu. Globalement, l'axe « Patrimoines et Culture » est engagé à hauteur de 59 %.

Les élus ayant participé au programme LEADER précédent font remarquer le très bon démarrage du programme actuel contrairement aux difficultés de lancement du précédent programme.

**Compte-rendu validé par le secrétaire de séance le 27 juillet 2016**  
**Compte-rendu approuvé par le Président du GAL le 26 juillet 2016**

## Annexe 1

### LEADER - Mesure 19 du PDR

GAL de Pays Saintonge Romane

#### Types d'Opération

- 19.2 : Soutien à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement.
- 19.3 : Préparation et mise en œuvre d'activités de Coopération du GAL
- 19.4 : Soutien au fonctionnement et à l'animation des GAL

(art. 42 et 44 du règlement UE N°1305/2013)

#### Vérifiabilité et contrôlabilité de la mesure

##### I - Risque dans la mise en œuvre de la stratégie du GAL

Pour répondre à l'article 62 du règlement R1305-2013, l'Organisme Payeur (OP), a mis en œuvre une méthodologie nationale permettant d'établir l'avis de l'OP quant au caractère contrôlable et vérifiable des fiches-actions des GAL.

Une sélection de fiches-actions à analyser a été réalisée par l'ASP afin d'identifier les risques relatifs à la mise en œuvre par le GAL de sa stratégie.

Les fiches actions analysées sont les suivantes :

- Fiche action 3 : Encourager les initiatives culturelles vers plus de coopération pour une politique culturelle mieux organisée
- Fiche test « valoriser le patrimoine naturel et bâti autour des sites emblématiques du territoire » qui n'a pas été retenue.
- Fiche action 9 : Soutien au fonctionnement et à l'animation des GAL

L'analyse de ces fiches action a permis de mettre en évidence les risques suivants :

- Coûts de formation (fiche 9) : Définir le public cible et le contenu pédagogique. Ceux-ci devront être contrôlables
- Dépenses de personnel pour les opérations qui concernent majoritairement des investissements immatériels (fiches 3 et 5) : Il sera nécessaire de préciser les éléments à prendre en compte pour calculer les dépenses de salaires (Modèle de fichier de suivi du temps annexé à l'EJ) – Il conviendrait d'éviter des missions de type "veille" très difficiles à justifier, très ambiguës sur les attendus. Les temps de préparation (événementiel, support,...) doivent être calibrés et contingentés en fonction de la nature de la mission pour éviter de laisser trop de latitude au bénéficiaire.
- Montant plafond de subvention FEADER (fiche 3) : Déterminer s'il s'applique seulement à l'instruction ou également à la réalisation (critère d'engagement)

De plus, une lecture de toutes les fiches a été réalisée.

##### Conclusion globale de l'ASP :

A ce stade, tous les critères des fiches action analysées sont contrôlables. Des actions d'atténuation devront être mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés.

##### II - Actions d'atténuation

(A compléter par le GAL)

-

Date et signature du DR

Date et signature du Président du GAL

## Annexe 2 : Grille de sélection des projets de la fiche n°3

Nom du membre du GAL :  
GAL du 28/06/2016

Projet :

Fiche n° 3 : encourager les initiatives culturelles vers plus de coopération pour une politique culturelle mieux organisée

Avis de la Commission du Pays de Saintonge Romane :	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/> réservé			
<b>Projet favorisant l'accès pour tous à la culture</b>				
Notation	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Description	Le projet ne favorise pas l'accès pour tous à la culture	Le projet inclut un des publics suivants : jeune, familial et empêché (handicap, faibles ressources, éloigné de la culture)	Le projet inclut au moins deux des publics suivants : jeune, familial et empêché (handicap, faibles ressources, éloigné de la culture)	Le projet inclut le public : jeune, familial et empêché (handicap, faibles ressources, éloigné de la culture)
<b>Projet favorisant la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des moyens</b>				
Notation	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Description	Le projet ne favorise pas la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des moyens	Le projet favorise la mise en réseau avec les acteurs attendus	Le projet favorise la mise en réseau d'acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble	Le projet met en réseau et/ou mutualise des moyens de façon exemplaire
<b>Projet favorisant des retombées économiques</b>				
Notation	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Description	Le projet n'a aucune retombée économique	Le projet a des retombées économiques très minimes	Le projet a des retombées économiques perceptibles	Les retombées économiques sont importantes à l'échelle du territoire et delà
<b>Projet de qualité et innovant</b>				
Notation	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Description	Le projet n'apporte rien de nouveau sur le territoire	Le projet paraît peu original, des initiatives similaires ont déjà été menées localement	Le projet paraît peu original mais des initiatives similaires n'ont jamais été menées localement	Le projet par un aspect apparaît comme innovant sur le PSR (méthode, enjeux auxquels il répond, partenaires, financements, etc.)
<b>Projet rayonnant sur au minimum un EPCI (CDC/CDA)</b>				
Notation	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Description	Le projet n'a pas de dimension intercommunale	Le projet a un rayonnement à l'échelle des communautés de communes et/ou communauté d'agglomération	Le projet a un rayonnement à l'échelle du Pays de Saintonge Romane	Le projet a un rayonnement au-delà du Pays de Saintonge Romane
<b>Total de la notation : .....</b>				
<b>Ce projet est sélectionné :</b> <input type="checkbox"/> oui, si 10 points ou plus <input type="checkbox"/> abstention <input type="checkbox"/> ajourné, si besoin de compléments <input type="checkbox"/> non, si moins de 10 points				
<b>Bonification</b> si le projet est en lien avec les autres axes du programme : les Circuits courts alimentaires et/ou la Transition énergétique : 0 % <input type="checkbox"/> 10 % <input type="checkbox"/>				